

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## V - Infrastructures de marché et autres acteurs de marché

### V.1 - Marchés réglementés et systèmes multilatéraux de négociation

Applicable au 17 décembre 2020  
Instruction DOC-2007-07


[Imprimer](#)

#### Déclaration à l'AMF par les entreprises de marché et prestataires gestionnaires d'un système multilatéral de négociation des ordres et transactions sur instruments financiers

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

 [Article 514-9 du règlement général](#)

- ↘ Article 523-4 du règlement général
- ↘ Article 524-1 du règlement général
- ↘ Article 525-1 du règlement général

## Archives

- ✓ Du 07 décembre 2007 au 16 décembre 2020 |  
Instruction DOC-2007-07

**Déclaration à l'AMF par les entreprises de marché et prestataires gestionnaires d'un système multilatéral de négociation des ordres et transactions sur instruments financiers**

↓ **Télécharger la doctrine**

## Textes de référence

- ↘ Article 514-9 du règlement général
- ↘ Article 523-6 du règlement général
- ↘ Article 523-7 du règlement général
- ↘ Article 524-1 du règlement général